

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2020	Délibération n°2020/42 p1/2
Objet : Modification du tableau des emplois	
Nomenclature de télétransmission : 4 Fonction publique	

<u>Nombre de membres</u>	<i>L'an deux mille vingt,</i>
En exercice :	<i>34</i>
Présents :	<i>23</i>
Votants :	<i>26</i>
Procurations :	<i>3</i>

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11 avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.

Sont présents :

Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU (jusqu'au point 7 inclus), Philippe FISCHER, Mme Dominique HUMEZ, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Matthieu PIERRON, Alain TAMEGNON HAZOUME, Nassim BOUKARAOUN

Sont représentés :

M. Clément TENDIL, pouvoir donné à M. Stéphane CHAULIEU
Mme Florence TORRECILLA, pouvoir donné à Mme Dominique HUMEZ
M. Cédric DAMIEN, pouvoir donné à Hamza MOKHTARI
M. Stéphane CHAULIEU (à partir du point 8), pouvoir donné à Jean-Daniel AMSLER

Sont absents excusés :

MM. Jacques DRIESCH, Ambroise TOIN, Eric FAIVRE, Christophe IPPOLITO, Mme Dominique DUROSELLE,

Sont absents :

MM. Grégoire VERNY, Sylvain AUBERT, Philippe GOYHENECHÉ,

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 28 juin 2019 modifiant le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne en date du 5 mars 2020,

Considérant que suite aux mouvements de personnels et aux recrutements réalisés, il s'avère nécessaire de procéder à une mise à jour des emplois budgétés,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,



Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Article 1 : modifie le tableau des emplois budgétaires du Syndicat INFOCOM'94 pour la filière administrative :

Emplois budgétaires			
Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
<u>Catégorie A</u>			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché principal	2	-1	1
Attaché	3	+1	4
<u>Catégorie B</u>			
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2		2
<u>Catégorie C</u>			
Adjoint Administratif	1		1
Total	9	0	9

Article 2 : modifie le tableau des emplois budgétaires du Syndicat INFOCOM'94 pour la filière technique :

Emplois budgétaires			
Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
<u>Catégorie A</u>			
Ingénieur Principal	2		2
Ingénieur en Chef	1	-1	0
Ingénieur	7	+1	8
<u>Catégorie B</u>			
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1		1
<u>Catégorie C</u>			
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	1		1
Adjoint technique	3		3
Total	15	0	15

Article 3 : dit que les différentes dépenses correspondant à ces mesures seront imputées aux différents chapitres concernés du budget du syndicat INFOCOM'94.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 21 octobre 2020

Le Président
Hamza MOKHTARI

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20201015-DEL-2020-42-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020

